



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°2 AU MARCHÉ
D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE DES
PROGICIELS CIRIL**

**DÉCISION N° AU-19-013
EN DATE DU 09 JANVIER 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 30-I-3 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° 4931 en date du 14 novembre 2017, portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5^{ème} adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer la maintenance et l'assistance téléphonique pour l'illustration cartographique des progiciels Ciril;

CONSIDÉRANT la proposition de la société CIRIL de signer un avenant au contrat de maintenance et d'assistance des progiciels Ciril ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société CIRIL – 49 avenue Albert EINSTEIN BP 12074 - 69603 Villeurbanne, représentée par son Directeur Général Monsieur GRIVEL Rémi, l'avenant n°2 au contrat de maintenance et d'assistance des progiciels Ciril ;

Le montant annuel de cet avenant s'élève à 450,00 euros HT (quatre cent cinquante euros)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de l'administration
municipale, des ressources humaines, des
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190109-Imc1H5969H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/01/2019 Date de Publication : 09/01/2019
